

Approuve les grilles tarifaires suivantes, à compter du 1^{er} juin 2024

TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE POUR 1 ENFANT

Quotient Familial	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours (férié)
0 à 720	QF x 0.0125 x 5	QF x 0.0125 x 4
721 à 1399	QF X 0.014 X 5	QF 0.014 X 4
+ de 1400	QF x 0.015 x 5 (dans la limite des 23€/jour)	QF x 0.015 x 4 (dans la limite des 23€/jour)

Une modulation du taux d'effort est appliquée à partir :

- du second enfant 0.001
- du troisième enfant 0.002
- d'un enfant porteur de handicap 0.003

Pour la tarification pour les séjours accessoires (mini-camps), il sera appliqué la tarification ALSH journalière assorti d'une majoration de 10 euros maximum par jour.

TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE « Hors territoires » POUR 1 ENFANT

Quotient Familial	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours (férié)
0 à 720	60,00 €	48,00 €
721 à 1399	QF X 0.021 X 5	QF 0.021 X 4
+ de 1400	115,00 €	92,00 €

Pour la tarification pour les séjours accessoires (mini-camps), il sera appliqué la tarification ALSH journalière assorti d'une majoration de 10 euros maximum par jour.

Le Président,

Luc PICHON

La secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY

